



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Talant

Talant, le jeudi 16 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – VILLE DE TALANT

ORAGE DE GRÊLE À TALANT LA VILLE VOUS INFORME

Le mercredi 15 juillet 2026, un violent orage de grêle a touché Talant et la métropole dijonnaise. De nombreux dégâts matériels ont été constatés. Fort heureusement, aucun drame humain n'est à déplorer.

Le Maire a immédiatement engagé les démarches auprès des services de l'État afin de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si cette demande n'était pas prise en compte, **une prise en charge par l'assurance est néanmoins possible**. En effet, comme les vents violents ou de la neige, **ce phénomène est couvert par les contrats d'assurance au titre de la garantie « Tempête-Grêle-Neige » (TGN)**, généralement incluse dans les assurances habitation et automobile. Nous vous recommandons donc de vérifier vos contrats.

Dans ce cas, si vous êtes sinistré, **vous devez déclarer le sinistre à votre assureur dans un délai très bref**, généralement de **cinq jours ouvrés** à compter de l'événement.



Afin de faciliter le traitement de votre dossier, il est recommandé de réunir **un maximum d'éléments justificatifs** :

- Des photographies des dommages (carrosserie endommagée, bris de glace, toiture, gouttières ou chéneaux détériorés, etc.) ;
- Des photographies des grêlons, si possible ;
- Tout document permettant d'établir l'étendue des dégâts.

Votre compagnie d'assurance pourra ensuite mandater un expert afin de constater les dommages et de vérifier qu'ils sont bien imputables à l'épisode de grêle. Il est recommandé de ne pas réparer sans en parler avec l'assureur et avant passage de l'expert. Après validation du dossier, les réparations ou l'indemnisation de votre habitation ou de votre véhicule seront prises en charge conformément aux garanties prévues par votre contrat, le cas échéant après application de la franchise et prise en compte de la vétusté de biens endommagés.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les services municipaux au 03 80 44 60 00.

Enfin, alors qu'un nouvel épisode orageux est annoncé en fin d'après-midi, la Ville appelle à la plus grande vigilance et à la prudence en limitant les déplacements lors du passage des orages.